

**RISTT
MOUVEMENT
INTER 2022**

RISTT ORGANISÉE PAR LE SE UNSA 95

RAPPEL INSTITUTIONNEL

- *Vous avez la possibilité d'assister à des réunions d'information syndicale sur le temps de travail (RISTT).*
- **À combien d'heures a-t-on le droit ?**
- Vous pouvez participer aux RISTT dans la limite d'une heure mensuelle.
- **Perçoit-on notre rémunération ?**
- Oui : la participation n'entraîne aucune perte de salaire.
- **Quand informe-t-on l'administration ?**
- Vous devez informer le chef d'établissement ou votre IEN de votre participation à la réunion 48h avant.
- **Dans le 1er degré :**
Vous pouvez bénéficier de 3 demi-journées de RISTT par année scolaire, dont une peut se dérouler sur le temps devant élèves.
Les 2 autres (ou les 3 si vous choisissez des RISTT hors temps élèves) ont vocation à s'imputer sur les 108h.
Si vous exercez dans le 2nd degré, vous êtes soumis aux mêmes règles que les collègues du 2nd degré.
- Le SE UNSA 95 vous fournira à la fin de la RISTT une attestation de présence pour retirer 2 heures sur les 108h (hors APC et conseil d'école).

LES POSTES A PROFIL (POP)

- *Dans le cadre de la campagne du mouvement 2022, le ministère a décidé de façon unilatérale la création d'un dispositif expérimental de postes à profil intitulé POP.*
- *Les appels à candidature inter départementaux sur ces postes débuteront le 4 novembre pour le 1^{er} degré et ceux interacadémiques le 9 novembre pour le 2^d degré.*
- *Le SE-Unsa s'est fermement opposé à ce mode d'affectation hors barème entravant toujours plus le droit à une mobilité lisible et équitable, impactant les mouvements inter et intra et accentuant les disparités d'attractivité des territoires.*

LES POSTES À PROFIL: VERRE À MOITIÉ VIDE OU A MOITIE PLEIN?

- Le SE-Unsa a exigé le retrait de la totalité du dispositif des postes à profil envisagé.
- Au-delà d'amoinrir le droit à la mobilité de tous, alors qu'elle connaît déjà des taux de satisfaction très bas, et de court-circuiter le mouvement intra, ce dispositif va à l'encontre des solutions à trouver pour pourvoir les postes des territoires les moins attractifs. Il risque au contraire d'accentuer le fossé déjà trop grand entre territoires sur-sollicités et territoires délaissés.
-
- Lors des échanges avec le ministère, le SE-Unsa a dénoncé les intentions réelles d'un recrutement illisible et inéquitable. Par ailleurs, le SE-Unsa s'oppose à une extension de cette phase expérimentale qui vise à devenir un principe de fonctionnement.
-
- Le SE-Unsa voit dans ce dispositif l'installation en force d'un mode de recrutement qui s'assoit sur tout principe d'équité et de transparence, à l'opposé d'une mobilité plus ouverte et plus respectueuse des agents « vendue » durant le *Grenelle* et d'une expérimentation pour pourvoir les postes des zones les moins attractives.
- Le poste à profil n'est clairement plus conçu comme une adéquation des caractéristiques d'un poste à des compétences particulières mais un moyen purement comptable de maîtriser le recrutement sur chaque territoire et pourvoir les postes délaissés. Et ce, au détriment d'une réflexion sur les raisons du nombre grandissant de postes délaissés et sur les conditions à créer pour diminuer ce manque d'attractivité !
-
- À l'heure où l'Éducation nationale n'a jamais autant peiné pour recruter, il y a là largement lieu de revoir la copie et se poser les bonnes questions sur les raisons du manque d'attractivité de certains territoires, de réfléchir à créer les conditions favorables à l'exercice en envisageant la problématique de façon plurielle.

LES POSTES À PROFIL: MODALITÉS DE PARTICIPATION

- <https://portail.colibris.education.gouv.fr/>
- Suivre le PDF Colibris avec démonstration en direct

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION: DÉFINITION

- Le texte des lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels se compose de deux parties : un cadre général et commun à tous les personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et 4 annexes spécifiques à chaque catégorie de personnels.
- L'annexe correspondant aux personnels enseignants, d'éducation et PsyEN est l'annexe 1.

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION: LE MOUVEMENT INTER

- Dans la mesure du possible et en fonction de l'intérêt du service, le traitement des demandes relevant d'une priorité légale est prioritaire :
- * rapprochement de conjoints
- * prise en compte du handicap
- * exercice dans un quartier urbain où se posent des problèmes sociaux et de sécurité particulièrement difficiles
- * prise en compte du centre des intérêts matériels et moraux (Cimm)
- * prise en compte de la situation du fonctionnaire dont l'emploi est supprimé et qui ne peut être réaffecté sur un emploi correspondant
- * prise en compte de la situation du fonctionnaire dont l'emploi est supprimé dans le cadre d'une **restructuration de service**. Cette priorité légale prime sur les autres priorités légales
- L'examen de ces demandes s'effectue, soit au moyen d'un **barème** (personnels enseignants des premier et second degrés), soit au moyen d'une **procédure de départage** (personnels de la filière ATSS et d'encadrement et personnels techniques et pédagogiques).
- Ces éléments n'ont qu'un caractère indicatif. **L'administration conserve son pouvoir d'appréciation** en fonction des situations individuelles, des besoins du service ou de tout autre motif d'intérêt général.
- Les postes à profil/postes spécifiques ont des procédures spécifiques de sélection.

UN SERVICE DE RESSOURCES HUMAINES? VRAIMENT?

- Mise en place dans les académies du nouveau service de ressources humaines de proximité.
- Tout personnel qui le souhaite doit pouvoir solliciter le nouveau service RH au plus près de son lieu d'exercice, dans un lieu dédié et dans le respect des règles de confidentialité. Les chefs d'établissement, les inspecteurs, les personnels sociaux et de santé, les référents égalité, handicap interviennent dans ces missions de conseil et accompagnement comme « managers de proximité »
- Mise en place d'une structure dédiée auprès du DRH en charge de définir une politique de mobilité et coordonner les actions.

L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ADMINISTRATION

- **En amont et pendant le processus :**
- Un portail des territoires dédié à la mobilité sera accessible à tout agent dès 2021. Pour les personnels enseignants, d'éducation et PsyEN, il sera complété d'un comparateur de mobilité.
- L'administration communique aux agents, selon les corps, leurs barèmes pour la mutation et les caractéristiques retenues pour le départage. Délai de quinze jours pour compléter ou rectifier les pièces nécessaires.
- L'administration communique aux personnels les résultats des mutations dans les différents outils dédiés ainsi que les résultats des détachements.
- **Après le processus**
- Les personnels justifiant une priorité légale peuvent former **un recours administratif contre les décisions individuelles défavorables.**
- Les personnels peuvent être assistés d'une OS (représentative au CTMEN ou CTM pour les décisions nationales, au CTMEN ou CTA pour les décisions locales).

NOTE DE SERVICE : DÉFINITION

- Les notes de service ministérielles définissant les règles et les modalités de participation au mouvement inter 2022 sont parues le 28 octobre 2021.

LE MOUVEMENT INTER « CLASSIQUE »

-
- La saisie des vœux pour participer au mouvement inter 1er degré, 2nd degré et PsyEN sera ouverte du 9 au 30 novembre 2021 (12h heure de Paris) et s'effectuera via l'application *Siam*, accessible depuis l'assistant carrière I-prof.
-

LE NOUVEAU MOUVEMENT INTER SUR POSTES À PROFIL DIT « POP »

-
- La saisie des vœux pour participer au mouvement inter sur postes à profil 1er degré sera ouverte du 4 au 18 novembre 2021 (12h heure de Paris) et s'effectuera via l'application *Colibris*.
-
- La saisie des vœux pour participer au mouvement spécifique du 2nd degré incluant le nouveau mouvement inter sur postes à profil 2nd degré sera ouverte du 9 au 30 novembre (12h heure de Paris) et s'effectuera via l'application *Siam*, accessible depuis l'assistant carrière I-prof.

FAIRE LES BONS CHOIX !

- La compréhension de toutes les subtilités des notes de service est capitale pour mettre toutes les chances de son côté au cours des différentes étapes (saisie des vœux, confirmation de participation avec envoi des pièces justificatives, vérification du barème, réception du résultat, ...).
- Mais pas de panique, le SE-Unsa est là pour tout vous expliquer, vous conseiller et vous accompagner tout au long des démarches !
-
- **L'accompagnement Mouvement du SE-Unsa, c'est :**
- des communications personnalisées pour ne manquer aucun élément de barème, n'oublier aucune pièce justificative, ne rater aucune échéance ;
- des outils pour élaborer la meilleure stratégie et réussir chaque étape ;
- un accueil individualisé sur le nouveau territoire par nos équipes locales ;
- une aide en cas de mouvement défavorable.

CALENDRIER DES OPÉRATIONS

Fiche_militants_Calendrier_du_mouvement_inter_2022.pdf - Adobe Acrobat Reader DC (64-bit)

Fichier Edition Affichage Signer Fenêtre Aide

Accueil Outils Fiche_militants_Cal... Fiche_militants_Cal... x ? Se connecter

3 / 3 66,7%

4) Mouvement sur postes à profil (POP)

	1 ^{er} degré	2 nd degré
Remontées des fiches de postes par les Dsden et les rectorats	20 octobre 2021 <i>Via Colibris</i>	2 novembre 2021 <i>Via Siam 2D</i>
Publication des fiches de postes par le ministère	4 novembre 2021 <i>Via Colibris</i>	9 novembre 2021 <i>Via Siam 2D</i>
Phase de candidature des agents	Du 4 au 18 novembre 2021 <i>Via Colibris</i>	Du 9 au 30 novembre 2021 <i>Via Siam 2D</i>
Transmission des candidatures aux services gestionnaires	Du 4 au 18 novembre 2021	2 décembre 2021
Instruction des candidatures et organisation des entretiens de recrutement	Du 18 novembre 2021 au 6 janvier 2022	Du 2 décembre 2021 au 10 janvier 2022
Communication des résultats aux enseignants classés n° 1 sur les postes à pourvoir	7 janvier 2022	
Date limite d'acceptation du poste par les enseignants retenus	10 janvier 2022	
Pour les postes non pourvus au premier tour, sollicitation des enseignants classés n° 2	13 janvier 2022	
Date limite d'acceptation du poste par les enseignants retenus lors de ce deuxième tour	17 janvier 2022	
Pour les postes non pourvus aux deux premiers tours, sollicitation des enseignants classés n° 3	20 janvier 2022	
Date limite d'acceptation du poste par les enseignants retenus	24 janvier 2022	
Remontées des classements des rectorats vers le ministère		10 janvier 2022
Phase de traitement de l'impact du POP sur les autres mouvements (gestion des priorités, vérification des annulations au mouvement inter des candidatures retenues, ...)	Du 26 janvier au 15 février 2022	Février 2022
Publication des résultats		3 mars 2022

Windows taskbar: Taper ici pour rechercher, 6°C, 10:33, 06/11/2021

CALENDRIER DES OPÉRATIONS

Fiche_militants_Calendrier_du_mouvement_inter_2022.pdf - Adobe Acrobat Reader DC (64-bit)

Fichier Edition Affichage Signer Fenêtre Aide

Accueil Outils Fiche_militants_Cal... Fiche_militants_Cal... x

Se connecter

1 / 3 66,7%

FICHE militants
se-unsa.org

Calendrier des opérations

Mon mouvement
Je fais les bons choix
avec le SE-Unsa

1) Mouvement interdépartemental du 1^{er} degré

Du 9 au 30 novembre 2021	Ouverture de Siam (I-prof) Saisie des vœux de mouvement inter
A partir du 1 ^{er} décembre 2021	Envoi par les services départementaux des confirmations de demande de changement de département dans la boîte électronique I-Prof du candidat
8 décembre 2021	Date limite de transmission des confirmations de participation au mouvement et des pièces justificatives
18 janvier 2022	Date limite de réception par les services départementaux des demandes tardives pour rapprochement de conjoints ou des demandes de modifications de la situation familiale
19 janvier 2022	Affichage des barèmes dans Siam
Du 19 janvier au 2 février 2022	Phase de sécurisation et de correction des barèmes par les DSDEN, sur sollicitation des enseignants concernés
7 février 2022	Affichage des barèmes définitifs sur Siam
10 février 2022	Date limite des demandes d'annulation de participation
1 ^{er} mars 2022	Résultats du mouvement interdépartemental
1 ^{er} mars au 2 mai 2022	Phase des demandes de recours

Taper ici pour rechercher

10:34
06/11/2021

ÊTRE ACCOMPAGNÉ.E C'EST ADHÉRER

Site INTERNE SE | Mouvement int | Fichiers - Nuage | Mouvement 20 | Lignes directrice | Fichiers - Nuage | [SE-UNSA 95] | Renseignement | Adhésions au X

https://se-uns.org/adh/

Bulletin d'adhésion

[Retour à l'accueil](#)

Vous allez accéder à un formulaire, merci de prendre le temps d'y répondre.

En cas de difficultés, [contactez-nous](#)

PREMIÈRE ADHÉSION

[Continuer](#)

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION

En complétant les informations suivantes, le bulletin d'adhésion sera pré-rempli :

Numéro d'Adhérent(e)

Ce numéro est composé d'une lettre suivie de sept chiffres et se trouve sur votre carte syndicale.

Né(e) le : JJ / MM / AAAA

Si vous n'avez pas ces informations, vous pouvez les récupérer en nous [contactant](#) ou cliquez directement sur "Continuer".

[Continuer](#)

Pour consulter la grille de cotisations "France" cliquer [ici](#)

Pour consulter la grille de cotisations "Union de France" cliquer [ici](#)

Taper ici pour rechercher

6°C | 10:32 | 06/11/2021